

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER EN ACCUEIL EDUCATION DU JEUNE
ENFANT : STAGE D'INSERTION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'EDUCATION ET ENSEIGNEMENT

<p>CODE : 985415U36D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER ACCUEIL EDUCATION JEUNE ENFANT : STAGE D'INSERTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle, de s'insérer dans un des secteurs de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant.

En particulier, cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant de développer ses capacités à :

- ◆ mettre en place des pratiques professionnelles d'accueil et d'éducation du jeune enfant en tenant compte du contexte du milieu d'accueil ;
- ◆ situer sa pratique professionnelle dans une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ questionner et analyser sa pratique ;
- ◆ développer un regard critique sur sa posture professionnelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En bachelier en accueil et éducation du jeune enfant : stage d'immersion,

dans un des secteurs de l'accueil ou de l'éducation du jeune enfant,

- ◆ réaliser des interventions d'accueil et d'éducation en se référant à des éléments du projet d'accueil ;
 - ◆ adopter des attitudes professionnelles respectueuses et à l'écoute de l'enfant et de sa famille ;
- au travers d'un rapport d'activités, en s'exprimant de manière claire et structurée et dans le respect des règles déontologiques,*
- ◆ décrire des situations liées à l'accueil et à l'éducation du jeune enfant en distinguant les faits observés des interprétations personnelles ;
 - ◆ concevoir et de décrire des interventions d'accueil et d'éducation réalisées en se référant à des éléments du projet d'accueil ;
 - ◆ s'interroger sur sa pratique en mettant notamment en évidence les caractéristiques de la relation qu'il a établie avec les jeunes enfants, leur famille et la distance professionnelle qu'il a pu établir avec ceux-ci, dans une perspective d'épanouissement personnel ;

- ◆ décrire son intégration dans une équipe ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités de la structure.

En « Identité professionnelle de l'accueillant du jeune enfant »,

en référence au profil professionnel du « Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant », à partir de situations et contextes professionnels variés, en s'exprimant de manière claire et structurée,

- ◆ expliciter son projet professionnel ainsi que l'évolution de ses représentations du métier ;
- ◆ dégager des caractéristiques communes et spécifiques fondant l'identité professionnelle ;
- ◆ définir les principes, les repères et les valeurs régissant le code qualité de l'accueil ;
- ◆ caractériser un projet d'accueil et en déterminer les enjeux ;
- ◆ identifier des repères déontologiques et des questionnements éthiques ;
- ◆ utiliser, dans une communication écrite professionnelle courante, le vocabulaire spécifique au métier en considérant ses aspects idéologiques.

En « Dimensions relationnelles de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant »,

en s'exprimant de manière claire et structurée,

- ◆ définir et illustrer des concepts et processus relatifs à la psychologie du développement ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle qui fondent le travail d'accueil et d'éducation du jeune enfant ;

au départ de situations professionnelles de nature relationnelle, communicationnelle en lien avec le travail d'accueil et d'éducation du jeune enfant,

- ◆ les analyser en utilisant des concepts et processus relevant de la psychologie du développement ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle ;
- ◆ proposer des attitudes, des comportements et un langage liés à des postures professionnelles favorisant la relation et la communication interpersonnelle, dans les limites liées au cadre de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ identifier la place importante des dimensions corporelle et affective dans la relation professionnelle.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement : « Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant: stage d'immersion », code 985406U36D1, « Identité professionnelle de l'accueillant du jeune enfant », code N°985403U36D1, « Dimensions relationnelles de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant », code N° 985404U36D1, classées dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

dans le respect de la déontologie et de l'éthique de la profession,

- ◆ d'adopter des attitudes professionnelles respectueuses et à l'écoute de l'enfant, de son entourage, de l'équipe pluridisciplinaire et du milieu d'accueil, en cohérence avec les valeurs fondamentales de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant, les référentiels en vigueur et le code de qualité de l'accueil ;

en s'exprimant de manière claire et structurée,

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits,

- ◆ de concevoir et réaliser des pratiques d'accueil et d'éducation du jeune enfant sur la base d'observations qui intègrent :
 - les besoins, les intérêts et le bien-être de l'enfant,
 - l'équipe de travail,
 - le contexte et le projet institutionnel,
 - le réseau d'intervenants ;
- ◆ d'analyser au travers d'une ou plusieurs situations d'accueil et d'éducation du jeune enfant vécues, en :
 - relatant ses observations et en distinguant faits observés, interprétations et jugements,
 - élaborant un questionnement qui prend en compte l'environnement, le contexte institutionnel, l'équipe de travail, les jeunes enfants et leur entourage ainsi que sa propre personne,
 - décelant en quoi sa présence et ses interventions influencent la situation d'accueil et d'éducation du jeune enfant,
 - proposant et justifiant des pistes d'intervention et de régulation de son action ;
- ◆ de mettre en évidence les caractéristiques de la relation qu'il a établie avec les jeunes enfants, leur famille et la distance professionnelle qu'il a pu établir avec ceux-ci ;
- ◆ d'analyser sa place, sa relation et son positionnement par rapport à l'équipe ;
- ◆ d'identifier les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités de la structure.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ **niveau de précision** : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ **niveau de cohérence** : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ **niveau d'intégration** : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ **niveau d'autonomie** : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable,

en référence au profil professionnel du bachelier en accueil et éducation du jeune enfant dans le respect de la déontologie et de l'éthique de la profession, dans le respect du contrat de stage d'insertion et des tâches qui lui sont confiées,

4.1.2. Pour le stage

- ◆ de situer sa fonction d'accueil et d'éducation dans un contexte organisationnel :
 - présenter la structure dans laquelle il effectue un stage et de réaliser une synthèse personnelle du projet d'accueil,
 - identifier les valeurs et les référents théoriques et méthodologiques du projet d'accueil,
 - rechercher et décrire des outils méthodologiques utilisés dans la structure et faire le lien avec des théories et des modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques,
 - questionner le projet d'accueil à la lumière des pratiques quotidiennes d'accueil et d'éducation du jeune enfant en référence au code de qualité de l'accueil,
 - identifier les partenaires signifiants de l'environnement de l'institution,
 - identifier son rôle et ses missions dans le cadre de l'organisation,
 - se situer et situer les autres acteurs au travers de l'organigramme de la structure ;
- ◆ de s'insérer dans les actions d'une équipe pluridisciplinaire :
 - communiquer avec les membres de l'équipe et participer à la circulation de l'information,
 - prendre part à des réunions d'équipe ou à défaut de prendre connaissance des décisions prises par l'équipe,
 - découvrir et analyser les phénomènes propres au fonctionnement de l'équipe,
 - inscrire ses démarches professionnelles dans un travail d'équipe, tenir compte des demandes de l'équipe et justifier sa réponse personnelle ;
 - participer et proposer progressivement la prise en charge du jeune enfant :
 - identifier et expliciter le sens donné aux activités et tâches quotidiennes en le liant aux objectifs fixés pour et avec le jeune enfant et sa famille,
 - élaborer, mettre en œuvre des pratiques d'accueil et d'éducation du jeune enfant en lien avec le projet institutionnel sur base de l'observation de l'enfant en vue d'enrichir le contexte éducatif et d'action,
 - décrire et analyser sa participation à l'organisation des activités (institutionnelles, pédagogiques, sociales, ludiques...) adaptées aux objectifs fixés ;
- ◆ d'établir une relation constructive dans l'interaction avec le jeune enfant, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des situations d'accueil et d'éducation du jeune enfant ;
- ◆ de communiquer de façon claire et structurée, oralement et par écrit, ses observations, ses réflexions et ses demandes ;
- ◆ d'analyser au travers d'une ou plusieurs situation(s) d'accueil et d'éducation du jeune enfant vécue(s) en mettant en évidence :
 - son positionnement professionnel (préciser sa place et sa relation par rapport au jeune enfant, à sa famille, à l'équipe et au service),

- son questionnement, notamment sur des aspects éthiques relatifs au respect des libertés et droits fondamentaux, et ses hypothèses sur les comportements et les attitudes des jeunes enfants et de leur famille,
 - son interrogation quant au rôle des accueillants d'enfants par rapport aux comportements, besoins et demandes des jeunes enfants et de leur famille,
 - sa prise en considération des personnes selon une approche holistique,
 - son questionnement sur les phénomènes de résonance ;
- ◆ d'interroger les perspectives et les limites de son intervention dans des situations d'accueil et d'éducation du jeune enfant :
 - situer celle-ci au sein d'un réseau et d'une équipe pluridisciplinaire,
 - prendre la mesure de la complexité des interventions d'accueil et d'éducation,
 - analyser ses réactions émotionnelles et prendre de la distance par rapport à ses émotions en adoptant une attitude professionnelle, notamment face à des situations de conflits au sein de l'équipe ou de l'institution,
 - ajuster la construction de son identité professionnelle à un processus d'auto-évaluation en termes de compétences professionnelles acquises ou à améliorer,
 - intervenir dans le respect de la déontologie et de l'éthique de la profession,
 - identifier l'impact de ses représentations sur ses modes d'action.

4.1.3. Pour l'atelier de pratique réflexive

dans le respect des principes de déontologie et d'éthique professionnelle,

dans le respect absolu des personnes,

à partir de situations d'accueil et d'éducation du jeune enfant exposées par l'étudiant ou le chargé de cours,

- ◆ de formuler des problématiques en lien avec les dimensions psychosociales, psychopédagogiques, soignantes et méthodologiques de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ de questionner les pratiques et les acquis théoriques ;
- ◆ de partager avec le groupe des questionnements personnels et des moments de « doute » ;
- ◆ d'écouter les différents points de vue et d'accepter les interpellations sur sa propre pratique ;
- ◆ de se concerter pour proposer des pistes d'intervention en faisant appel à des ressources théoriques sous-jacentes ;
- ◆ de situer les pratiques au sein des contextes professionnels ;
- ◆ de s'interroger sur l'identité professionnelle de l'accueillant :
 - confronter les projets personnels aux pratiques des structures,
 - questionner la légitimité des interventions ;
- ◆ d'analyser des situations vécues en stage en mettant en évidence notamment la collaboration au sein d'une équipe.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

4.2.1 Pour l'encadrement du stage

- ◆ de veiller à l'organisation et au suivi administratif du stage ;
- ◆ de définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;

- ◆ d'amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations ;
- ◆ de clarifier avec l'étudiant et le milieu d'accueil, les termes du contrat de stage en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ de gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les milieux d'accueil concernés ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant dans son questionnement et ses analyses de situations ;
- ◆ d'aider l'étudiant à relater des faits avec clarté et précision ;
- ◆ d'aider l'étudiant à améliorer sa compréhension du milieu et des relations professionnelles, notamment par la recherche d'informations ;
- ◆ d'encadrer la pratique de l'étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement.

4.2.2. Pour l'encadrement de l'atelier de pratique réflexive

- ◆ d'organiser les séances collectives de pratique réflexive sur des thématiques, situations ou problématiques constatées suite à des visites en stage, des supervisions individuelles avec les étudiants ou la remise d'ébauches du rapport ;
- ◆ de définir et de garantir le cadre de travail : respect des principes de déontologie et d'éthique professionnelle, respect absolu des personnes et écoute ;
- ◆ d'animer l'atelier en faisant respecter les règles de communication au sein du groupe, en faisant circuler la parole, en permettant à tous d'être écoutés ;
- ◆ d'écouter les expériences des étudiants en lien avec les activités de stage et si nécessaire de proposer des pistes d'intervention ;
- ◆ de soutenir l'étudiant dans la structuration, la verbalisation et la rédaction de son questionnement, de ses hypothèses et de ses analyses et de ses pistes d'intervention, notamment par l'apport de ressources scientifiques et/ou d'outils méthodologiques.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour l'encadrement de la pratique réflexive, il est recommandé de ne pas constituer des groupes qui dépassent 20 étudiants.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. **Etudiant** : 170 périodes

Stage d'insertion : 158 périodes

Pratique réflexive : 12 périodes

Code U

Z

Z

7.2. **Encadrement du stage** :

Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes par groupe d'étudiants</u>
Bachelier accueil éducation jeune enfant : Stage d'insertion : encadrement du stage	PP	O	20
Bachelier accueil éducation jeune enfant : Stage d'insertion : encadrement de la pratique réflexive	PP	O	12
ECTS			6